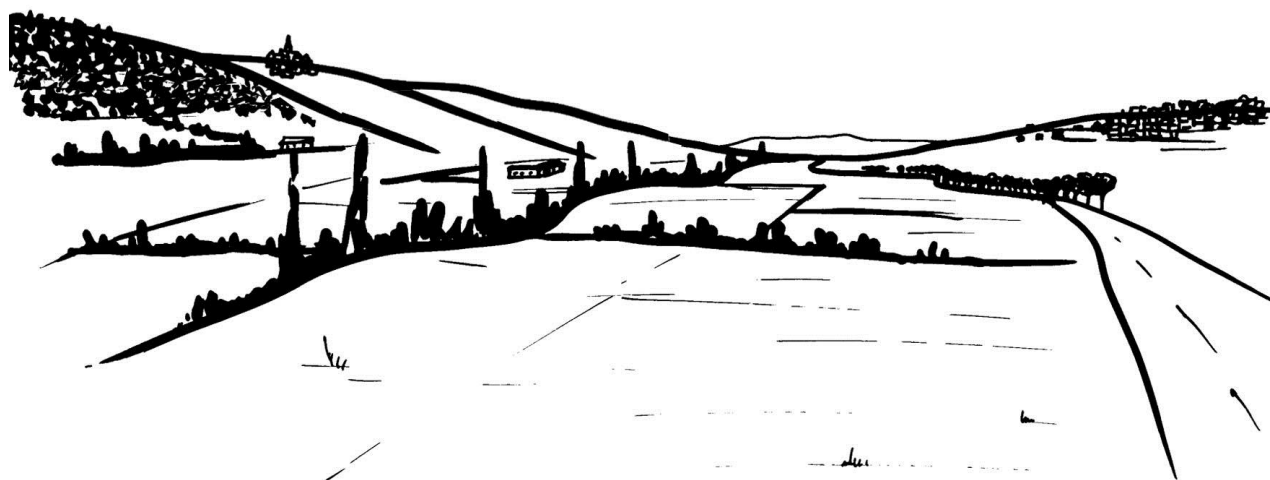


9 - LA VALLEE DE REILLANNE



Communes concernées

Céreste
Montjustin
Reillanne
Saint-Michel-l'Observatoire
Villemus

Données générales

Superficie : environ 6 426 hectares
Altitude maximale : 760 mètres
Altitude minimale : 360 mètres
Population : environ 2560 habitants en 1999
3016 habitants en 2014

PRESENTATION

LES PREMIERES IMPRESSIONS

Ce territoire correspond à une vallée bien délimitée par les reliefs et par des resserrements qui forment des portes d'entrée.

Dans le paysage largement ouvert en fond de vallée dominent les grandes étendues de cultures céréalières et les prairies.

Les villages perchés sur les versants boisés surplombent la plaine agricole.

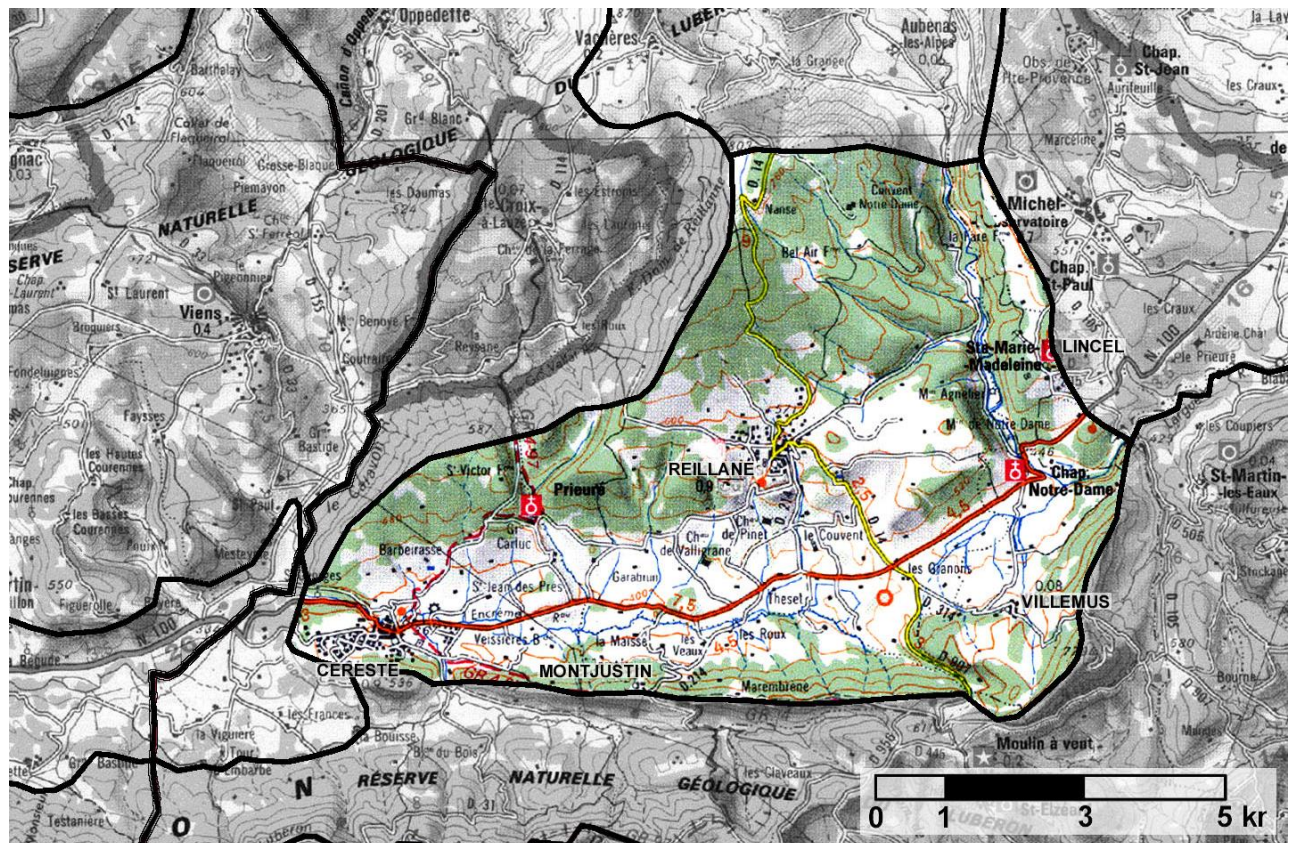


LES MATIERES ET LES COULEURS

Vert tendre des feuillages et ramure dorée des saules

Vert plus soutenu puis blond des cultures céréalières

Versant roux en automne des chênes



CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

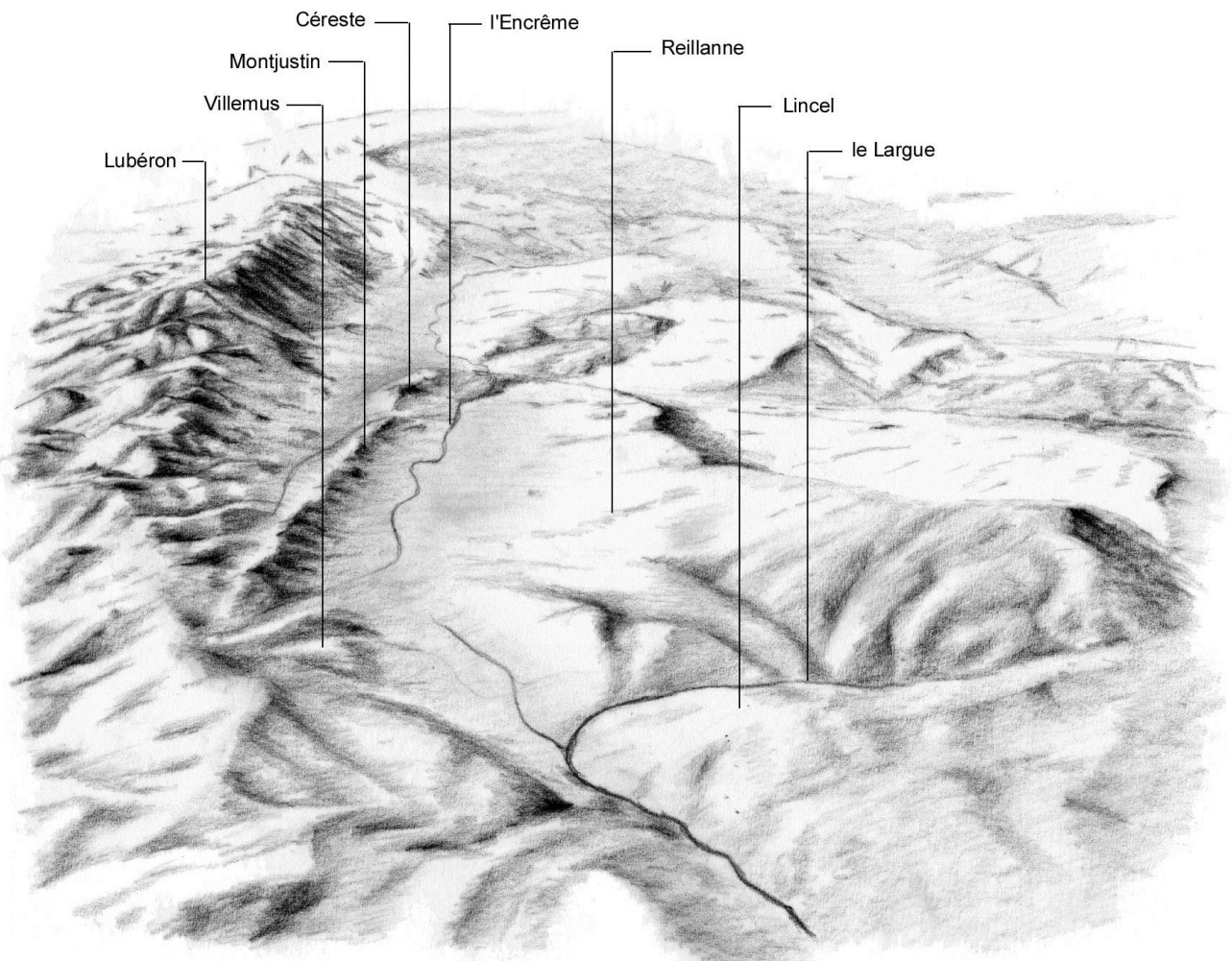
LE RELIEF ET LA GEOMORPHOLOGIE



La Vallée de Reillanne présente dans le paysage une forme de gouttière synclinale bien délimitée par le Lubéron au sud et la crête de la montagne du Grand Ubac au nord.

Le territoire s'étire de la vallée du Largue, à l'est, qui le sépare du Bassin de Forcalquier jusqu'au pincement de Céreste, à l'ouest. Au-delà, le territoire s'étend sur le bassin d'Apt.

La vallée, bombée en son milieu, constitue le point de partage des eaux entre les bassins versants du Calavon (vers l'ouest) et du Largue (vers l'est). Ce profil en dos d'âne est bien marqué.





LA GEOLOGIE

La Vallée de Reillanne correspond au prolongement vers l'est du bassin d'Apt. Les roches miocènes du Burdigalien et du Langhien-Serravallien y sont fréquentes.

Sur le versant sud, s'étendent les calcaires oligocènes dont certaines couches sont plus marneuses. Au nord, le Burdigalien (molasse calcaire et sablo-marneuse) qui porte le village de Reillanne plonge vers le sud alors que la dalle burdigalienne (où se situe le village de Montjustin) plonge vers le nord.

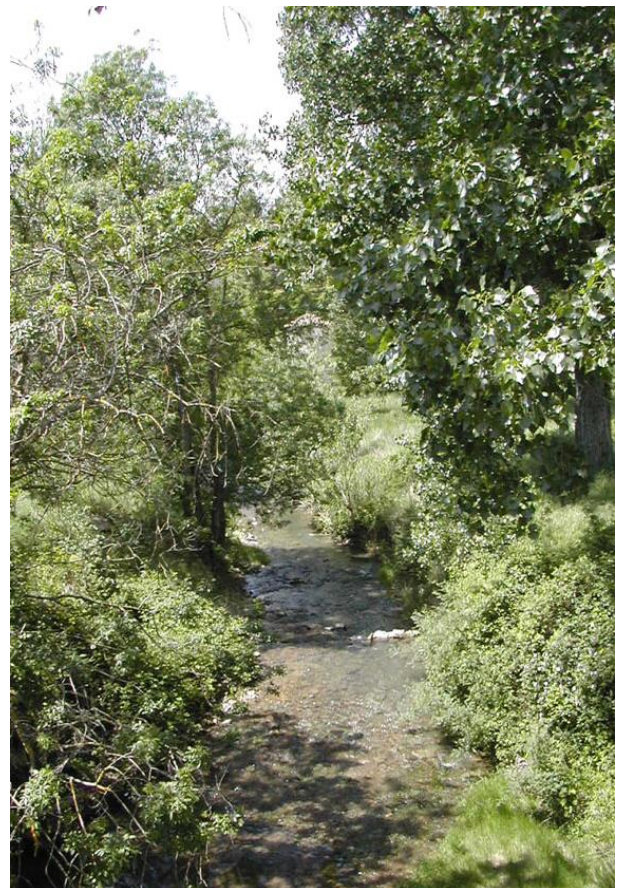
Au centre affleurent les sédiments plus récents du Langhien-Serravallien (sables et molasse), bordés par les molasses calcaires et sablo-marneuses du Burdigalien qui portent le village de Reillanne au nord et de Montjustin au sud. Ceux-ci sont auréolés d'une succession de terrains oligocènes (calcaires de Reillanne, marnes de Viens) qui se redressent au sud contre le Luberon et s'étalent largement au nord en cuestas successives.

L'HYDROGRAPHIE

L'eau est très présente dans la Vallée de Reillanne. L'Enchrême s'écoule vers l'ouest et conflue avec le Calavon. Le Largue, affluent de la Durance, s'oriente quant à lui vers l'est et constitue la limite avec le Pays de Forcalquier.

Ces principales rivières sont alimentées par un chevelu dense de petits ruisseaux : la Blonde, le Techiou, le Marlençon, les Piroublets... Ces cours d'eau sont accompagnés de nombreuses ripisylves hautes et remarquables qui structurent le paysage de la vallée.

En fond de vallée, des parcelles humides se parent d'une végétation particulière (saules, roseaux).



CONTEXTE HUMAIN

L'AGRICULTURE ET LA FORET



Les versants de la vallée se parent de grandes formations boisées dominées par le chêne pubescent. On y trouve aussi des taillis de chênes blancs associés à la garrigue.

Sur les coteaux de Carluc, Barbeirasse et Font-Clavière, exposés au sud, les formations forestières sont dominées par les chênes verts.



Grâce à ses terrains favorables, la vallée présente une activité agricole importante. Les pâturages, les cultures fourragères et céréalières s'étendent en grandes parcelles. Dans ces paysages largement ouverts les ripisylves épaisses rivalisent avec ces larges horizons.

En fond de vallée, des parcelles irriguées permettent le maraîchage (culture melon, courge, courgette et salade), de maïs...

Si l'élevage de moutons est prédominant, on trouve quelques élevages de bovins et de chevaux.

Au pied des maisons des villages (Reillanne), quelques terrasses sont encore cultivées sous forme de petits potagers. Par contre, sur la plupart des anciennes terrasses de culture, à l'abandon, la nature reprend ses droits (Villemus).

Les grandes voies de circulation (D214, N100) sont accompagnées d'alignements remarquables qui structurent et animent le fond de vallée.



LES FORMES URBAINES

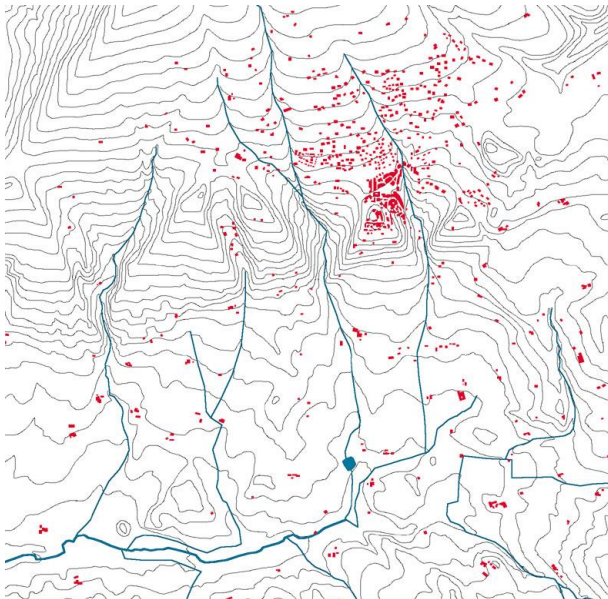
La Vallée de Reillanne constitue une portion du couloir de circulation très ancien reliant la vallée du Rhône au Pays de Forcalquier.

Les villages anciens se sont implantés sur des promontoires naturels en périphérie de la vallée. Lincel, Villemus et Monjustin, de taille modeste, dominent la vallée. Leurs silhouettes se dessinent sur le fond boisé des versants. L'intérieur de ces villages, paisible, a conservé son authenticité.

L'habitat se concentre sur les villages (ou plutôt les petites villes) de Reillanne et de Céreste. Reillanne, implantée sur un promontoire en surplomb de la vallée et Céreste, située au débouché des gorges de Saint-Georges et qui semble contrôler l'entrée de la vallée ont conservé de nombreux vestiges médiévaux.

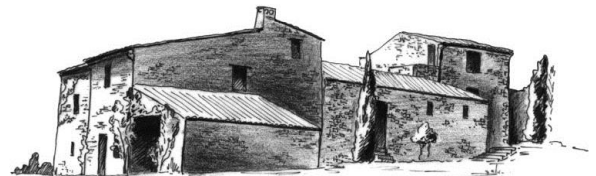
De part leur situation, les villages sont visibles depuis le bas de la vallée et la covisibilité entre les villages est aussi très importante.

Le fond de la vallée est quant à lui occupé par de nombreuses fermes dispersées, constituées de plusieurs bâtiments.



Si la pression urbaine est faible sur les villages de Lincel, Villemus et Montjustin, elle est en revanche très forte sur les abords de Reillanne et de Céreste. Les extensions récentes, en nappe, amoindrissent fortement leur silhouette entraînant un effet de dispersion visuelle et une banalisation des entrées de ces villages.

De plus, les nombreux hangars récents ont un fort impact dans le paysage ouvert de la vallée.



SITES REMARQUABLES

Les silhouettes remarquables

Ces villages perchés sur des crêtes, constitués d'une poignée de maisons souvent restaurées présentent des silhouettes remarquables. Ce sont d'anciens villages médiévaux : Reillanne, Montjustin, Lincel, Villemus



Le pont roman et maison médiévale de Céreste



Le prieuré de Carluc (classé monument historique en 1933)

Caché dans un écrin de verdure, le prieuré apparaît tout à coup tel un havre de paix et retiendra l'attention du randonneur.

La bâtisse s'élève en bordure d'un vallon et prend un petit air d'oasis. Sa végétation foisonnante de frênes, chênes blancs et noyers entoure une prairie où coule une source abondante, qui donne sa fraîcheur au lieu.



Les alignements de la Nationale n°100

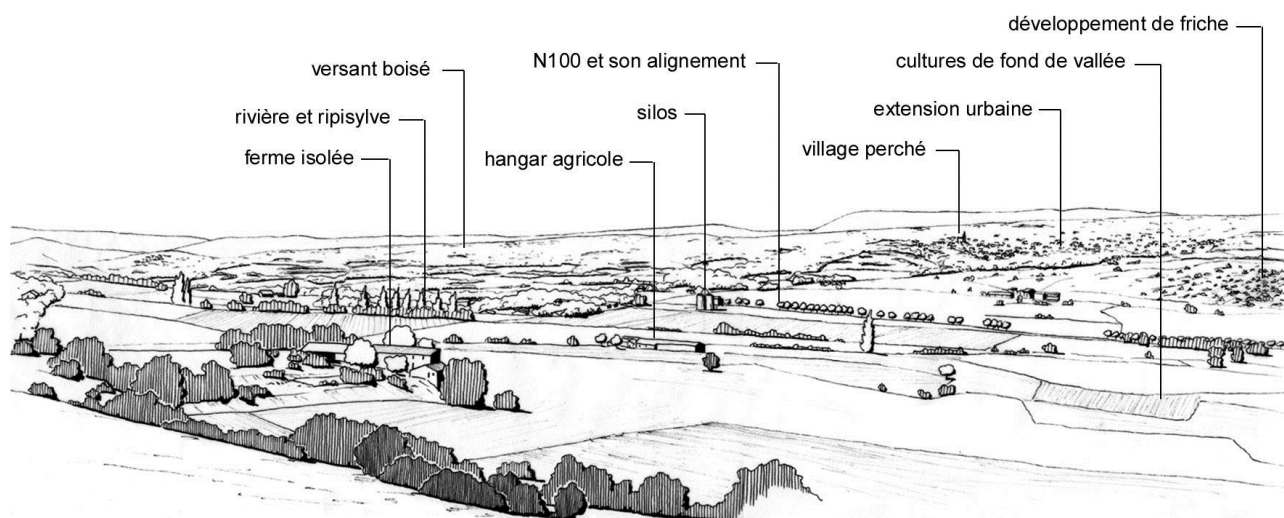


L'alignement et le château de Viligranne

NB : Cette entité fait partie du Parc Naturel Régional du Luberon

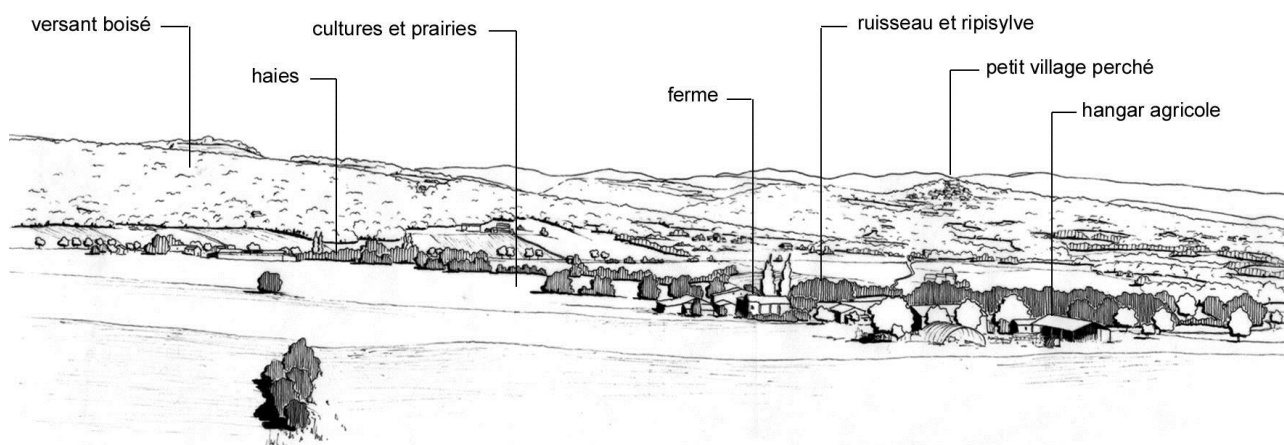


ORGANISATION DU TERRITOIRE



- Habitat implanté sur des promontoires naturels en périphérie de la vallée
- Fermes et bastides dispersées dans la plaine
- Extension urbaine autour des deux villages principaux (Céreste, Reillanne)
- Hangars agricoles isolés dans la plaine
- Route nationale n°100 accompagnée de ses alignements remarquables

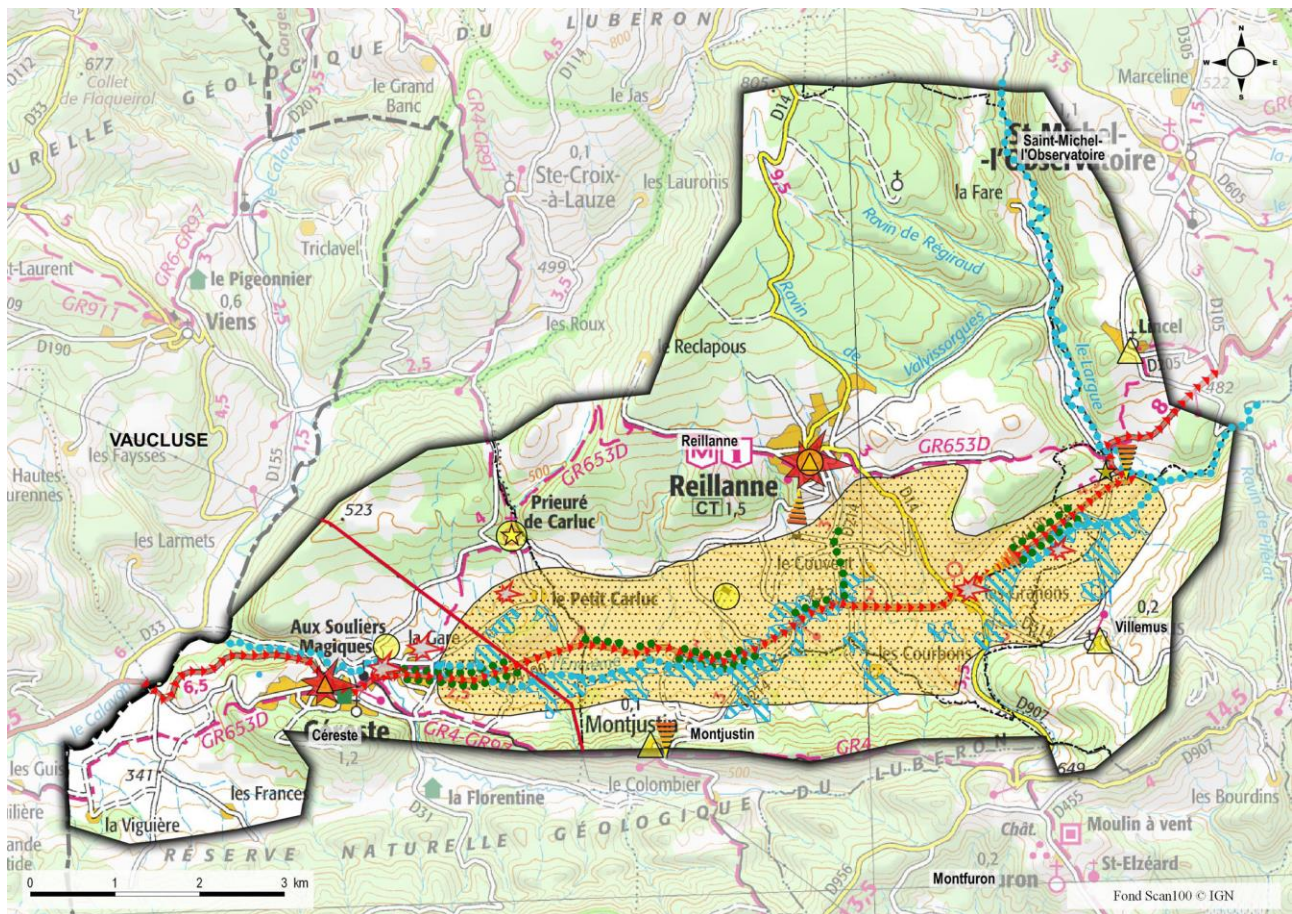
- Agriculture diversifiée :
 - . culture fourragère, céréalière, maraîchère
 - . élevage ovin prédominant, bovin et équin
- Cultures irriguées en fond de vallée
- Boisements sur les versants
- Terrasses en cours d'enfrichement
- Forte présence des ripisylves



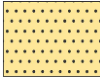
ENJEUX PRIORITAIRES

Préserver les silhouettes des villages-repères et leur patrimoine bâti

Préserver les terroirs présentant une qualité paysagère notable



ENJEUX ET ACTIONS

ELEMENTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX	
	PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PERSPECTIVES VISUELLES Préserver et valoriser les grandes perspectives vers Lure et une échappée vers les Préalpes
	PRÉSERVER ET SOULIGNER LA SILHOUETTE DES VILLAGES Affirmer une limite nette d'urbanisation. Conserver des espaces de respiration autour des villages Promouvoir les savoir-faire architecturaux. Entretenir et valoriser les terrasses qui forment un socle aux villages
	VALORISER LE PATRIMOINE BATI Promouvoir les savoir-faire architecturaux. Sensibiliser les propriétaires Gérer le flux touristique. Aménager les aires de stationnement et d'accueil tout en minimisant les impacts dans un environnement remarquable
	PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA PERCEPTION DES PAYSAGES REMARQUABLES Mettre en valeur les sites remarquables et leur perception. Faciliter la protection et la gestion de ces sites Mesurer l'impact des aménagements dans un environnement remarquable Sensibiliser les propriétaires, les communes Développer le conseil en architecture et le contrôle des rénovations des villages remarquables Faciliter la restauration, le débroussaillage des terrasses par les propriétaires privés et les communes Mettre en place une politique de protection des structures végétales les plus significatives
	FAVORISER ET SOUTENIR LA QUALITE DES PAYSAGES DE BORD DE ROUTE Maintenir et pérenniser les alignements qui accompagnent la RD4100. Favoriser de nouvelles plantations chaque fois qu'elles paraissent nécessaires. Réhabiliter les dépendances routières dégradées et intégrer l'aspect paysage dans chacune des requalifications. Assurer et mettre en scène les échappées visuelles sur les terroirs remarquables et les villages perchés. Traiter et valoriser les entrées de villes. Assurer de la pertinence paysagère de l'implantation et la qualité des zones commerciales et des divers projets d'aménagement autour des carrefours notamment. Freiner l'implantation des points de vente et imposer la saisonnalité en fonction des produits. Améliorer la sécurité routière et l'intégration paysagère des structures existantes.
PAYSAGES CONSTRUITS	
	GÉRER ET ASSURER LA PERTINENCE PAYSAGÈRE DES EXTENSIONS URBAINES LIMITER ET STRUCTURER LES EXTENSIONS URBAINES, RECONQUÉRIR ET VALORISER LES CENTRES ANCIENS, REHABILITER ET AMELIORER QUALITATIVEMENT LES PAYSAGES BATIS ET LES ENTREES DE VILLES Préférer la revitalisation des centres anciens et une densification de l'enveloppe urbaine existante (en tenant compte de la topographie, des structures paysagères en place, des perceptions, des volumes et couleurs ...) à un développement diffus Préserver et valoriser le patrimoine bâti et la silhouette des villages perchés
	CONTRÔLER L'IMPLANTATION ET LA QUALITÉ DES BATIMENTS ET DES ZONES D'ACTIVITÉS Améliorer l'intégration et la qualité des bâtiments agricoles et d'activités existants, et leurs abords Contrôler l'implantation et la qualité des nouveaux bâtiments Maîtriser le développement de hangars photovoltaïques
PAYSAGES RURAUX ET NATURELS	
	PRÉSERVER LES TERROIRS PRESENTANT UNE QUALITE PAYSAGERE NOTABLE ET RELATIVEMENT INDEMNÉ D'URBANISATION AINSI QUE LEURS STRUCTURES PAYSAGERES MORPHOLOGIQUES, VÉGÉTALES ET AGRAIRES (TERRASSES, HAIES, CHEMINS RURAUX, RUISSEAUX, FOSSES ET RIPISYLVES ...) Conserver la vocation agricole de la vallée. Maîtriser le développement de friches Limiter l'implantation de l'habitat diffus Préserver et entretenir les arbres isolés qui animent le paysage
	PRÉSERVER ET VALORISER LES ARBRES ISOLÉS REMARQUABLES OU EN ALIGNEMENT Maintenir et valoriser les alignements remarquables le long de la RD4100 et favoriser de nouvelles plantations si nécessaire
	PRÉSERVER ET VALORISER LES RIPISYLVES. PRIVILÉGIER LES PROTECTIONS DE BERGES PAR GENIE ECOLOGIQUE
	PRÉSERVER ET VALORISER LES PRAIRIES ET ZONES HUMIDES